



Travaux location et desistement

Par **noyel**, le **01/05/2008** à **19:19**

j'ai quitter mon logement et j'ai enlevé la tapisserie mon propriétaire exige de refaire la tapisserie a mes frais a t'il le droit.j'ai quitter ce logement le premier mai le propriétaire ma signé l'état des lieux et il veut que je paye le mois de mai complet en sachant que je n'ai pas envoyer de lettre de desistement.merci

Par **Mike46**, le **03/05/2008** à **10:44**

Bonjour,

Si j'ai bien compris: vous étiez locataire et vous avez enlever la tapisserie et vous avez réalisé un état des lieux alors qu'aucun préavis n' a été envoyé au propriétaire?

En ce qui concerne la tapisserie le propriétaire à tout a fait le droit de vous réclamez la réfection de celle-ci surtout si vous l'avez enlevé sans lui demander au préalable.

En ce qui concerne le paiement du mois de mai le propriétaire peut vous le réclamé car vous n'avez respecté aucun préavis.

L'envoi d'une lettre recommandée est nécessaire pour mettre fin au bail.

Cordialement